UNITED NATIONS NATIONS UNIES





FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE - Secretariat CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

Uniquement destiné aux médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des investissements verts de 100 milliards de dollars pourraient être affectés chaque année à la lutte contre le réchauffement de la planète

(Riyad, 19 septembre 2006) – Selon le secrétariat des changements climatiques de l'ONU, les mécanismes fondés sur le marché, notamment le mécanisme pour un développement propre relevant du Protocole de Kyoto, pourraient générer des investissements massifs dans les pays en développement.

Prenant la parole lors de la première conférence internationale sur le mécanisme pour un développement propre tenue à Riyad, Arabie saoudite, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, M. Yvo de Boer, a indiqué que grâce à ce mécanisme ou à des mécanismes semblables, les pays industrialisés pourraient réduire de manière appréciable leurs émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant au développement durable.

« Par le biais du marché international du carbone, des investissements verts atteignant 100 milliards de dollars pourraient être injectés chaque année dans les pays en développement », a déclaré M. de Boer. « Aucune autre source de financement offerte dans ces pays ne présente un tel potentiel. »

Le mécanisme pour un développement propre permet aux pays industrialisés de financer des projets de développement durable qui leur valent des crédits d'émissions pouvant être échangés.

En vertu du Protocole de Kyoto, trente-cinq pays industrialisés et la Communauté européenne doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % en moyenne sous les niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement, soit entre 2008 et 2012.

Les données scientifiques récentes et les signes toujours plus clairs des répercussions des changements climatiques montrent que les pays industrialisés doivent diminuer fortement leurs émissions pour stabiliser le climat mondial, les dirigeants européens évoquant des réductions de l'ordre de 60 à 80 % d'ici le milieu du siècle.

« Le chiffre de 100 milliards de dollars par an sera atteint si les pays industrialisés parviennent à la moitié des réductions attendues (60 à 80 %) en investissant dans les pays en développement », a précisé M. de Boer.

Courriel: <u>press@unfccc.int</u> Site Web: <u>http://unfccc.int</u>

UNFCCC/CCNUCC Page 2





Faisant référence à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Nairobi du 6 au 17 novembre, au cours de laquelle se poursuivront les négociations relatives à la deuxième période d'engagement prévue dans le cadre du Protocole de Kyoto, M. de Boer a précisé qu'il était essentiel que le prix du carbone soit maintenu à un certain niveau après 2012 pour mobiliser les ressources financières voulues en direction des pays en développement.

« Selon les prévisions actuelles, le mécanisme pour un développement propre devrait générer quelque 12 milliards de dollars de crédits de carbone d'ici 2012, à condition que le prix d'une tonne de carbone se situe aux environs de 10 dollars. Si la valeur des crédits après 2012 est garantie et si le mécanisme pour un développement propre continue de se développer, les revenus pourraient être nettement plus élevés », a-t-il ajouté.

Certains effets inévitables des changements climatiques devenant manifestes, le plus haut responsable des questions relatives au climat au sein de l'ONU a souligné qu'il importait de convenir d'activités devant permettre aux gouvernements de s'adapter.

« Il est impératif, par exemple, de parvenir à un accord politique à Nairobi sur le Fonds d'adaptation, qui affectera une partie des ressources générées par le mécanisme pour un développement propre au financement d'activités d'adaptation dans les pays en développement » a conclu le Secrétaire exécutif.

Avis aux journalistes: Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias : (+49-228) 815-1005 M. John Hay, Directeur des communications et des médias: tél. : (+49-228) 815-1404; portable : (+49-172) 258-6944

M. Alexander Saier, Chargé de l'information : tél. : (+49-228) 815-1509

Voir aussi le site http://unfccc.int